CRRAE-UMOA
Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine

CAHIER DES CHARGES

POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE CYBERSECURITE DE DETECTION ET REPONSE AUX MENACES RESEAU (NDR) DARKTRACE

CRRAE-UMOA
01 BP 2056 Abidjan 01
Tél.:25 22 01 83 83

Date limite de réception des offres : **Vendredi 09 janvier 2026 à 12 h 00mn**

Sommaire

I) OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à l'acquisition et au déploiement d'une solution de cybersécurité de Détection et Réponse aux Menaces Réseau (NDR) Darktrace à la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA).

L'objectif de l'appel d'offres basé sur ce cahier des charges est de sélectionner une entreprise qualifiée, qui détient l'agrément de l'éditeur (Darktrace).

II) PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III) DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Dans ce chapitre, sont présentés les existants matériels, logiciels et fonctionnels de la Caisse en rapport avec l'objet de la consultation.

3.1 Les réseaux (LAN) en place

La CRRAE dispose de deux sites opérationnels : un site principal situé à la Riviera-Bonoumin et un site secours basé au Plateau. Les deux sont interconnectés par un tunnel VPN d'un débit de 15Mbs. Chacun de ces sites est doté d'une infrastructure réseau de type LAN (Local Area Network). Actuellement, l'ensemble des serveurs de la Caisse sont hébergés sur le site principal de la Riviera-Bonoumin.

3.2 Environnement virtuel et stockage

L'infrastructure repose sur une architecture robuste constituée de trois (03) nœuds HP interconnectés via un réseau SAN et reliés à une baie de stockage HPE 3PAR par l'intermédiaire d'une liaison fibre optique de 10 Gbit/s. Cette plateforme héberge un parc d'environ cinquante machines virtuelles, réparties entre des systèmes Linux et Windows.

L'ensemble de l'environnement est administré à l'aide de la solution de virtualisation Microsoft Hyper-V, qui assure la gestion centralisée, la tolérance aux pannes, la redondance, ainsi qu'une allocation dynamique des ressources. Le système permet également un équilibrage de charge automatique, garantissant une haute disponibilité et des performances optimales pour l'ensemble des services hébergés. Le nombre de serveurs physiques est estimé à 10, pour environ une centaine d'utilisateurs.

Toutefois, à court terme les deux sites seront dotés d'une nouvelle infrastructure hyperconvergée Nutanix et d'équipements Top Of Rack Arista à haut débit.

CRRAE-UMOA 01 BP 2055 Abidjan 01 +225 22 01 83 63

IV) SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION

4.1 Description générale de la solution

Dans le cadre du renforcement de son dispositif de sécurisation de son Système d'Information (SI), la CRRAE-UMOA souhaite acquérir et déployer la solution de cybersécurité Darktrace basée sur l'intelligence artificielle pour surveiller en continu le trafic réseau afin de détecter, analyser et répondre aux menaces en temps réel.

Les principes généraux de la solution Darktrace sont listés ci-dessous :

- détection comportementale : identification automatique des anomalies et comportements suspects grâce à l'IA/ML, sans dépendre uniquement de signatures connues ;
- couverture réseau complète : visibilité sur le trafic interne, externe et cloud, y compris les IoT et postes utilisateurs ;
- réponse automatisée ou assistée : possibilité d'isoler des machines ou flux suspects via des actions autonomes (Darktrace Antigena) ou alertes SOC ;
- investigation et reporting : traçabilité complète des événements pour l'analyse, la conformité et la prévention des attaques futures.

Cette solution devra également permettre de détecter :

- les attaques zero-day et APT (Advanced Persistent Threats) ;
- les mouvements latéraux, exfiltrations de données et beaconing ;
- les comportements anormaux utilisateurs ou machines.

4.2 Caractéristiques techniques

La CRRAE-UMOA invite les soumissionnaires à proposer leurs meilleures offres pour la fourniture d'une solution de cybersécurité de Détection et Réponse aux menaces Réseau (NDR) Darktrace avec les caractéristiques ci-dessous :

➢ Collecte et visibilité réseau

- Surveillance temps réel du trafic réseau interne et externe.
- Inspection du trafic réseau (mirroring SPAN/TAP) sans agent, pour surveiller tout le trafic Est – Ouest et Nord – Sud.
- Inspection multi-protocole (http, Dns, Rdp, VoIP) et analyse du trafic chiffré (SSL/TLS).
- Couverture complète des endpoints, serveurs, datacenter et environnements cloud.
- Capacité à surveiller les communications IoT et OT.

➢ Détection avancée

- Authentification forte (LDAP/AD, MFA) et RBAC.
- Détection basée sur l'IA/Machine Learning.
- Chiffrement des communications entre capteurs et console.
- Journalisation complète des actions administratives et alertes.

➢ Réponse et intégration

- Alertes en temps réel avec priorisation selon la criticité (Console, Email, SMS, API).
- Possibilité de réponse autonome ou semi-automatisée via modules de blocage ou isolation (Darktrace Antigena).
- Intégration avec SIEM, SOAR, EDR et autres solutions de sécurité.
- Workflow de gestion des incidents avec traçabilité complète.

➢ Tableaux de bord et reporting

- Dashboards visuels pour SOC, RSSI et équipes opérationnelles.
- Tableaux de bord intuitifs avec des indicateurs de sécurité.
- Cartographie dynamique du réseau (utilisateurs, flux, équipements, IoT/OT).
- Recherches et investigations avancées (logs, requêtes, forensic).
- Conservation et corrélation des données pour les analyses à posteriori.
- Rapports exportables pour audits et conformité (ISO 27001, GDPR, PCI-DSS).
- Visualisation des incidents et alertes avec timeline et analyse des causes.

➢ Performance et scalabilité

- Traitement du trafic réseau adapté au volume de la Caisse.
- Haute disponibilité, redondance et résilience de la plateforme.
- Capacité d'évolution pour les environnements hybrides ou multi-sites.

➢ Administration et sécurité

- Authentification forte (LDAP/AD, MFA) et RBAC.
- Chiffrement des communications entre capteurs et console.
- Journalisation complète des actions administratives et alertes.

Le prestataire doit tenir compte de l'architecture en étoile du réseau de la CRRAE-UMOA, avec les exigences ci-dessous :

- la solution NDR doit être déployée sur le site principal de Bonoumin avec possibilité de gérer les équipements réseaux du site secours du plateau ;
- la plateforme doit pouvoir interagir avec les différents équipements de sécurité de la Caisse.

A cet égard, le prestataire devra procéder à l'identification et à l'intégration des outils et systèmes existants ci-après :

- un SIEM (en cours d'acquisition);
- des outils de détection d'intrusion de type Sophos et Fortigate ;
- des pare-feux de type Sophos et Fortigate ;
- une solution de contrôle d'admission au réseau de type Cisco ISE ;

- un scanner de vulnérabilité (à acquérir) ;
- un XDR (Intercept X de Sophos) ;
- un Web application firewall (Fortiweb) ;
- une solution de gestion des comptes à hauts privilèges en cours d'acquisition (à acquérir) ;
- des systèmes d'exploitation (Windows, Linux, Unix, etc.) ;
- des bases de données et applications métiers critiques ;
- des Services cloud (Microsoft 365, AWS, Azure, etc.).

Par ailleurs la solution NDR Darktrace à fournir devra répondre à minima aux exigences ci-dessous :

- Nombre de machines : 300
- Appliance : 01 sonde taille M
- Durée de la licence : 01 année

NB : Le soumissionnaire peut proposer en option une solution alternative à Darktrace NDR qui respecte toutes les spécifications définies en élaborant un tableau comparatif des fonctionnalités et en indiquant les avantages de la solution par rapport à Darktrace.

V) PRESTATIONS ATTENDUES

5.1 Installation et déploiement

Hormis la livraison de la solution Darktrace NDR (licences, capteurs, appliances ou VM), il est attendu du soumissionnaire les prestations suivantes :

- installation, configuration et mise en service ;
- paramétrage des règles et scénarios de détection adaptés à l'environnement de la Caisse ;
- Paramétrage des flux de communication pour garantir la remontée des alertes ;
- intégration avec SIEM, EDR, SOAR et autres outils de cybersécurité existants ;
- conseil sur la configuration optimale et l'optimisation continue de la détection ;
- assistance lors des phases d'exploitation et de tuning initial ;
- garantie éditeur avec mises à jour régulières (règles, IA/ML, correctifs).

5.2 Livraison

La livraison des équipements ou logiciels ainsi que les prestations seront aux frais et aux risques du soumissionnaire retenu dans les locaux de la CRRAE-UMOA aux adresses indiquées ci-dessous :

Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin – Cocody Abidjan (Site principal).

5.3 Tests et validation

- Réalisation de tests de bon fonctionnement.
- Validation de la transmission des logs et alertes en temps réel.

CRRAE-UMOA
01 BP 2056 Abidjan 01
Tél.: 25 22 01 83 83

5.4 Documentation

Il est attendu du prestataire la fourniture d'une documentation détaillée couvrant l'installation, la configuration et les procédures d'exploitation.

5.5 Transfert de compétences

Les soumissionnaires devront proposer une stratégie de transfert de compétence aux équipes internes de la Caisse, qui sera mise en œuvre à l'issue des travaux du déploiement de la solution. Cette stratégie devra inclure des modules de formation à l'exploitation et à l'administration de la plateforme et des équipements proposés. Ces modules de formation, qui seront dispensés à trois (3) participants, de préférence dans les locaux de la Caisse. Le prestataire devra transmettre une documentation technique et d'exploitation.

5.6 Equipe de réalisation

Le soumissionnaire décrira la composition de ses équipes (CV), y compris d'éventuels partenaires si nécessaire (à déclarer en cotraitance ou sous-traitance). L'équipe technique en charge de l'installation et la configuration de l'Appliance doit fournir les certifications de compétences des matériels et services Darktrace et justifier d'une expérience significative pour ce type de prestations (CVs, références et coordonnées clients demandés).

5.7 Support technique et maintenance de l'infrastructure Darktrace

Le soumissionnaire est invité à proposer un contrat de support et de maintenance incluant les services suivants :

- support 24/7 pour la résolution des incidents critiques ;
- accès aux composants de la solution Darktrace (Enterprise Immune System, 10 Antigena, etc.) ;
- mises à jour régulières des algorithmes et des modèles d'intelligence artificielle ;
- maintenance et patchs de sécurité inclus pendant la durée de la licence ;
- accès aux nouvelles fonctionnalités et évolutions du produit ;
- assistance technique via e-mail, téléphone et portail client ;
- analyse et diagnostic des problèmes liés à l'installation et à la configuration ;
- conseils sur l'optimisation des détections et réponses automatisées ;
- accès à la base de connaissances et aux guides techniques ;
- accompagnement pour l'intégration avec d'autres outils de cybersécurité (SIEM, XDR, PARE-FEU, etc.).

VI) CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

CRRAE-UMOA
01 BP 2056 Abidjan 01
Tél.:25 22 01 83 83

6.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (01) seul lot détaillé comme suit :

- fourniture de solution de sécurité NDR Darktrace
  - solution : Darktrace Network Detect & Respond ;
  - nombre de machines : 300 ;
  - appliance : 01 sonde taille M ;
  - durée de la licence : 01 année ;
- prestations : installation, configuration, mise en service, transfert de compétences et formation (03 personnes).

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ce lot, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

6.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

Les prestations proposées doivent prendre en compte toutes les dépenses résultant de l'exécution de la prestation, incluant tous les frais, charges, fournitures, livraisons, accessoires, démarches administratives, etc.

6.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie délivrée par un établissement bancaire ou une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des prestations.

Par ailleurs, la Caisse procèdera à une retenue de 5% sur le prix global du marché au titre de la « Garantie de bonne exécution ». A sa demande, l'Entreprise pourra fournir à la Caisse en remplacement de cette retenue, une « garantie à première demande », qui se substituera à la « Garantie de bonne exécution » pour la durée du délai de garantie.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

6.4 Réception

La réception sera effectuée en deux phases selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation et la configuration de la solution et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (01) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements/logiciels livrés, installés et configurés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

6.5 Garantie

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions des logicielles en date. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, la durée, les conditions et les modalités de la garantie « constructeur » des équipements/logiciels, pièces et main d'œuvre. Ils devront en outre, préciser dans leurs offres le coût annuel du renouvellement du support du matériel le cas échéant.

En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur. La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la CRRAE-UMOA établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité. La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

6.6 Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- les délais de livraison ;
- la conformité de l'offre technique aux caractéristiques minimales ;
- la pertinence de l'offre financière ;
- la présentation des offres ;
- les références du soumissionnaire et expérience sur des projets similaires.

6.7 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (2) exemplaires sous format papier et un (1) autre exemplaire sur support numérique (clé USB) ; le tout rangé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine d'être considérées comme nulles :

Au coin supérieur gauche :

" *APPEL D'OFFRES* POUR L'ACQUISITION ET LE DEPLOIEMENT D'UNE SOLUTION DE *CYBERSECURITE DE DETECTION ET REPONSE AUX MENACES RESEAU (NDR) DARKTRACE* "
A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement "

Au centre :

Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin,
Cocody • 01 BP 2056 Abidjan 01

CÔTE D'IVOIRE

En outre, chaque exemplaire de l'offre devra comporter quatre (04) parties distinctes à savoir :

- Lettre de soumission ;
- Présentation du soumissionnaire ;
- Offre technique ;
- Offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

- **Lettre de soumission**

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra donc être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

- **Présentation du soumissionnaire**

Une présentation du soumissionnaire précisant son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité. Elle doit comprendre également les éléments ci-dessous :

- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ;
- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale de l'État où il est établi ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
- les preuves de l'agrément de l'éditeur de la solution.

CRRAE-UMOA
01 BP 2056 Abidjan 01
Tél.:25 22 01 83 83

- **Offre technique**

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les spécifications techniques et fonctionnelle de la solution conformément aux exigences définies dans le présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches numéros de référence de l'éditeur/constructeur de la solution ;
- la liste des références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent.
- la méthodologie de conduite de projet ;
- la stratégie de déploiement proposée ;
- le chronogramme détaillé de réalisation ;
- le plan assurance qualité.

- **Offre financière**

Les soumissionnaires devront proposer une offre financière forfaitaire et globale en Hors taxe et Hors douane, pour l'ensemble de leurs prestations (prestations de base et prestation supplémentaires). Ils devront proposer un tableau financier, comprenant les rubriques ci-après :

- désignation détaillée (équipement/logiciels, prestations d'installation et configuration, formation, support/garantie) ;
- quantité ;
- prix unitaire ;
- prix total ;
- taux de remise ;
- prix total net.

Les conditions devront être détaillées en faisant ressortir les honoraires, ainsi que les frais divers.

Toute prestation ou service proposé par le soumissionnaire et non chiffré, sera considéré comme inclus dans l'offre et ne donnera lieu à aucun frais supplémentaire.

NB : Le soumissionnaire devra indiquer le délai de livraison des équipements et logiciels ainsi que la durée des prestations.

6.8 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

6.9 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4ème Etage A du Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Riviera-Bonoumin, Cocody.**

6.10 Compléments d'information

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **soit par télécopie au numéro 00 225 25 22 01 83 83 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, cinq (05) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.